



MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID-19
LES MESURES PRISES PERMETTENT DE CONJUGUER LES ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE ET
LE LIEN SOCIAL NECESSAIRE

LA CELLULE INFO

Un téléphone d'urgence est mis en place en dehors des heures d'ouverture de la mairie : **06 45 83 94 36**

De 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, la commune est joignable au **05 49 46 72 07**. En cas d'urgence, l'accueil sera ouvert.

Une astreinte technique est mise en place (joignable par les élus uniquement et par les responsables de service). Sinon appeler la mairie ou le service d'urgence ci-dessus.

1/ DEPLACEMENTS

LIMITATION DES DEPLACEMENTS

Depuis le 17 mars 2020 les déplacements sont limités

Pour tout déplacement une attestation dérogatoire est obligatoire (par déplacement et par jour)

Cette attestation a été mise en ligne sur les sites Ville de Poitiers et GPCu et Ville de Mignaloux-Beauvoir.

On la trouve également sur www.interieur.gouv.fr

A noter que cette attestation peut être réalisée à la main sur papier libre

En cas de non-respect des consignes une verbalisation est effectuée par la police nationale (135 euros), les agents de police municipale (de Poitiers).

En cas de récidive dans un délai de 15 jours, la contravention peut aller de 1500 € à 3 000 €. Si les violations se répètent à plus de 3 reprises, dans un délai de 30 jours, les faits sont punis de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une peine complémentaire de travail d'intérêt général.

VITALIS

Les transports en communs fonctionnent.

Pour des raisons sanitaires il n'y a plus de vente directe de ticket dans les bus.

Les montées et les descentes des bus se font par le milieu ou l'arrière des bus.

	<p>Règles à compter du 23 mars 2020 : La régie des transports poitevins annonce que " du lundi au vendredi, les lignes régulières 1 à 31 circuleront suivant de nouveaux horaires permettant de se déplacer entre 6 h 30 et 21 h. Les lignes desservant le CHU proposeront une amplitude supérieure ". Jusqu'à présent, Vitalis appliquait les horaires de vacances scolaires. Le service flex'e-bus est maintenu uniquement pour les lignes 10, 13 et 27.</p> <p>Les horaires de la ligne 11 sont consultables sur le site internet de la commune de Mignaloux-Beauvoir.</p> <p>La communication précise que pour consulter les horaires adaptés à la situation de confinement, il ne faut pas " utiliser le calculateur d'itinéraire ". Ils sont consultables sur vitalis-poitiers.fr, ou sur l'application mobile (fiche horaire). Une fois la ligne de bus sélectionnée, les nouveaux horaires sont d'ores et déjà disponibles au téléchargement.</p> <p>De plus : La ligne O et les navettes Citadine et TER + bus circuleront suivant les horaires habituels. Le service Handibus circulera normalement. Le samedi, les lignes régulières 1 à 31 circuleront suivant les horaires habituels. Les lignes A, B, C, D et E du dimanche circuleront suivant les horaires habituels. Les lignes 1 Express et les lignes scolaires (S) ne circuleront pas. Les lignes N2A, N2B, N3, N11 ne circuleront pas du tout. Ce dispositif restera en place jusqu'à nouvel ordre.</p>
ACCUEILS DES PUBLICS MAIRIE / ECOLES / CRECHES / CLSH	
ACCUEIL DE LA MAIRIE DE MIGNALOUX-BEAUVOIR	L'accueil est ouvert sur APPEL TELEPHONIQUE au 05 49 46 72 07 De 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Au moins un agent est de permanence à la mairie.
ECOLES	<p>Les écoles, via l'Education Nationale, accueillent depuis le 16 mars 2020 les enfants des personnels dont la liste est déterminée par le Ministère des Solidarités et de la Santé.</p> <p>La Ville de Mignaloux-Beauvoir a mis en place les accueils périscolaires sur les horaires habituels. Une limite de 10 enfants par groupe est mise en place. Les enfants doivent venir avec un panier repas.</p> <p>Pour faciliter le stockage des paniers jusqu'au repas, il est préférable d'utiliser un contenant isotherme, de prévoir un repas froid de préférence, ainsi qu'un pain de glace pour le maintenir au frais.</p> <p>Les accueils sur les écoles sont répartis en 2 sites : - Ecole maternelle place de la laïcité</p>

	<p>- Ecole élémentaire place de la laïcité</p> <p>L'école maternelle des Magnals et les accueils situés dans les locaux du Centre de Loisirs sont fermés.</p> <p>L'accueil périscolaire pour tous les enfants se fait à l'école maternelle en veillant à une répartition des enfants par petit groupe. Le service est gratuit.</p>
CRECHE	<p>Depuis le 16 mars 2020, un accueil des enfants de moins de 3 ans des personnels concernés est mis en place. Ce service est gratuit.</p> <p>Pour les week-end, les besoins sont en cours d'évaluation auprès des familles concernées.</p>
ACCUEIL PERISCOLAIRE	<p>Depuis le 16 mars, un accueil périscolaire est mis en place aux horaires habituels à l'école maternelle pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires accueillis par l'éducation nationale – ouverture à 7 h 30 – repas de midi, emporter son panier repas (voir conditions hygiène sécurité dans le cadre accueil – fermeture à 18 h 30. Le service d'accueil est gratuit.</p>
ACCUEIL DE LOISIRS	<p>L'accueil de loisirs de Mignaloux-Beauvoir est ouvert les mercredis après-midis pour les enfants des personnels dont la liste est déterminée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, sur le site de l'école maternelle. L'accueil de loisirs sera ouvert pour les mêmes catégories de publics pendant les vacances d'avril (du 20 au 30 avril).Le service d'accueil est gratuit.</p>
ACTION ET AIDE SOCIALE	
ACCUEIL SOCIAL	<p>Les élus de la commune se mobilisent pour venir en aide aux personnes fragiles ou isolées : courses, portage de médicaments, prise de contact régulière...</p> <p>Pour demander une aide : contactez le :06 46 72 60 50 ou 06 08 09 09 45</p>
EHPAD	<p>Les visites ne sont pas autorisées.</p> <p>Les EHPAD de Mignaloux-Beauvoir sont organisés de manière à respecter des conditions sanitaires optimales pour tous les résidents.</p> <p>La commune a livré 130 masques FFP2 vendredi 20 mars à l'EHPAD le Clos des Myosotis pour le personnel soignant.</p>
LIEN SOCIAL SUR LES QUARTIERS	<p>Un lien permanent est fait avec les Conseils de quartier pour maintenir les liens indispensables et une veille sur l'ensemble des quartiers.</p> <p>Proposer son aide Si vous souhaitez (et pouvez) apporter votre aide à des personnes fragiles et/ou isolées (tout en respectant scrupuleusement les gestes <i>barrières</i> et <u>les règles de confinement</u>), vous pouvez utiliser la plateforme « Mignaliens-Solidaires » : http://mignaliens-solidaires.fr</p> <p>Pour aider les Français à se mobiliser, l'association VOISINS SOLIDAIRES, AG2R LA MONDIALE et l'Espace de réflexion éthique de la</p>

	<p>région Ile-de-France, proposent un kit gratuit « Coronavirus : et si on s'organisait entre voisins ? ». Il a pour objectif d'aider les habitants à organiser l'entraide (Affiche, tract, annuaire des Voisins, Panneau des Voisins). Un mini guide de conseils face au coronavirus, élaboré par des professionnels de santé, viendra compléter le dispositif.</p> <p>Rendez-vous sur le lien suivant : voisinsolidaires.fr</p>
AIDE ALIMENTAIRE	<p>A Mignaloux-Beauvoir la prochaine distribution est programmée le 14 avril. Le CCAS de Mignaloux-Beauvoir est intervenu à la demande du département de la Vienne pour des secours d'urgence (Avances au Département).</p> <p>Le CCAS s'organise pour appeler très régulièrement les personnes repérées comme les plus vulnérables par le service action sociale. (à l'image de ce qui est mis en place pour les personnes âgées)</p>
BANQUE ALIMENTAIRE	<p>La Banque Alimentaire se préoccupe du réapprovisionnement en produits frais.</p>
SANS ABRIS	<p>L'auberge de jeunesse de Poitiers a été réquisitionnée pour permettre l'accueil des sans-abris.</p>
VIOLENCES INTRA FAMILIALES	<p>Toutes les structures partenaires sur le territoire (protection de l'enfance, violence faites aux femmes...) sont disponibles.</p> <p>Le 115 est mobilisé pour des accueils d'urgence.</p>
DISPOSITIFS	
POLICE MUNICIPALE	<p>Les policiers municipaux de Poitiers sont mobilisés notamment pour assurer un lien de proximité et de tranquillité dans tous les quartiers.</p> <p>L'amplitude horaire est de 7h45 à 20h00 du lundi au samedi et de 7h45 à 15h30 le dimanche.</p>
PARCS PUBLICS	<p>Aucune fermeture à Mignaloux-Beauvoir à ce jour. Les gestes barrières doivent être impérativement respectés.</p>
RAMASSAGE DES DECHETS	<p>La collecte sélective des emballages (bac jaune, sac transparent ou caisse) est stoppée jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Toutes les informations détaillées sont mises sur le site internet de Grand Poitiers.</p> <p>Pour chaque commune équipée en bacs d'ordures ménagères, la collecte sera organisée une semaine sur deux, à titre temporaire. Les collectes s'effectueront en semaine paire ou impaire (la semaine du 23 au 29 mars est la semaine 13, donc impaire. La semaine suivante, du 30 mars au 5 avril est la semaine 14 donc paire. Et ainsi de suite). Les bacs doivent être sortis la veille dès 19h.</p> <p>Pour Mignaloux-Beauvoir, la collecte se fait semaine impaire les jeudis.</p>

DECHETTERIES GPCu	Les déchetteries sont fermées depuis le 18 mars 2020 à 12h00.
INSTRUCTION DROITS DES SOLS	N'est plus assuré depuis le 18 mars 2020
HYGIENE PUBLIQUE	Un technicien est mobilisable à tous moments en cas d'urgence. La prise en charge des animaux errants est maintenue (sauf pour les chats) Le ramassage des animaux morts est assuré. La Société avec laquelle la collectivité travaille pour la dératisation assure son service en cas de besoin
CIMETIERES	A compter du 23 mars 2020 à 14h00 : <ul style="list-style-type: none"> - Les cérémonies d'enterrement sont maintenues avec une limitation à 10 personnes. - Pour le reste les cimetières sont fermés.
LA POSTE	La poste de Mignaloux-Beauvoir a déclenché le plan noir. Elle est fermée jusqu'à nouvel ordre. En cas de nécessité, il convient d'appeler le 05 49 47 20 14
LES MARCHES ALIMENTAIRES	Le marché de plein air ouvert habituellement le jeudi après-midi est fermé suite à l'intervention du premier ministre lundi 23 mars 2020.
COMMUNICATION	Le site internet de la commune est régulièrement mis à jour pour informer la population ainsi que le tableau numérique. Des flyers ont été affichés dans les commerces ouverts pour informer concernant les numéros à appeler pour les aides aux personnes.
ORGANISATION INTERNE / PCA	
ORGANISATION COLLECTIVITE	Le 03 mars 2020, l'Agence des Territoires 86 a été saisie d'une demande concernant la mise en place du télétravail. Le CHSCT s'est réuni le 12 mars 2020. La collectivité a mis en œuvre les actions suivantes pour assurer les missions indispensables à la vie des Citoyens : <ul style="list-style-type: none"> - une permanence est assurée à la mairie (1 agent les matins) et le DGS est présent aux heures d'ouverture. Hors heures d'ouverture, le DGS dispose du téléphone d'urgence : 06 45 83 94 36. - les services RH, Comptabilité, communication, état civil et accueil secrétariat sont en télétravail, ainsi que la Directrice des Services Techniques. - Une astreinte technique est organisée en permanence. Un agent par roulement travaille à l'hygiène publique. Les WC publics place de l'église sont fermés.

	<ul style="list-style-type: none">- Les agents chargés de l'entretien des bâtiments travaillent notamment pour assurer l'hygiène des locaux accueillant des enfants dans les écoles, à la crèche ; et pour la mairie, les bureaux des services techniques, les bureaux des directeurs. Les sanitaires font l'objet d'un soin particulier ainsi que les poignées de portes et les sols. <p>Lundi 23 mars, il y avait 4 enfants en maternelle et une enseignante. Un renfort d'un agent communal a été mis à disposition, puis à partir de 11 heures, une ATSEM a pris son travail jusqu'à 18 h 30.</p> <p>Mardi 24 mars, 8 enfants en tout sont présents.</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour l'accueil des enfants des familles prioritaires, les services crèche, accueil périscolaire, accueil de loisirs organisent une présence des agents de la commune et de vacataires, en relation avec les services de la CAF et de Jeunesse et Sport.- Le restaurant scolaire est fermé.- Le relais assistants maternels est fermé, mais la responsable poursuit un travail administratif de fond. <p>Tous les agents sont mobilisés chaque jour en présentiel ou en télétravail ou disponible par téléphone et peuvent être mobilisés en cas de nécessité. Lorsque les agents ne sont pas en télétravail ou en présentiel, ils sont placés en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence).</p> <p>Plusieurs agents sont en arrêt maladie et ne peuvent intervenir en télétravail de par la nature de leurs fonctions (ATSEM, agents des services techniques, agents d'animation).</p> <p>30 masques FFP2 ont été distribués aux agents d'accueil et d'animation pour la semaine. Il reste 222 masques FFP2 datant d'un stock ancien mais utilisables, soit environ 5 semaines de fonctionnement au rythme actuel d'utilisation.</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------